L'ÉTOILE

Bulletin municipal | Vol. 11 nº 1 | Hiver 2021

BUDGET 2021 INCLUS

Prendre note qu'au moment d'aller sous presse, tous les événements indiqués dans cette édition étaient encore prévus au calendrier. Par contre, vu la situation actuelle avec la COVID-19, ils pourraient être modifiés ou même annulés au besoin. Nous vous tiendrons informés via nos différentes plateformes.

Billet de la mairesse

En ce début d'année, j'ai le plaisir de vous transmettre le budget 2021 adopté par le conseil municipal en décembre dernier dont voici les trois principales orientations :

1. Budget conservateur respectant la capacité de payer des citoyens;
2. Transformation de postes saisonniers en postes réguliers pour mieux conserver notre expertise;
3. Octroi de crédits budgétaires dans l'entretien des infrastructures municipales.

Devant l'ampleur des besoins, tant au niveau des infrastructures routières que des bâtiments municipaux, vous comprendrez que la route pour arriver à ce budget a été sinueuse. Nous devons prioriser les travaux urgents, mais la quantité de ceux-ci étant considérable, nous avons dû trancher ce qui n'a cependant pas été un processus facile. On veut toujours faire des économies, sans compromis ce qui est, dans la réalité, impossible car ce qui est important pour un est futile pour l'autre. Alors nous devons changer nos habitudes.

Les collectes des matières résiduelles sont un bel exemple. Plus on fait de recyclage, plus nous recevons des redevances gouvernementales. Par contre, plus nous générons de déchets ultimes, plus il y a d'enfouissement et plus ça nous coûte cher. En 2020, nous avons réussi a économisé sur le transport, cependant, puisque les gens on fait plus de ménage, il y a eu plus d'enfouissement ce qui au final nous a coûté la même chose voire plus. Il faut sérieusement faire tout ce que nous pouvons faire pour diminuer notre empreinte écologique. Comme dirait ma petite fille de six ans en voyant des journaux trainer dans le fossé plein d'eau : « mamie, il faut faire quelque chose, car si les gens ne font pas attention à notre planète, elle va mourir ». Se faire faire la leçon par nos petits-enfants, ça remet les choses en perspective!

Les travaux du viaduc surplombant l'autoroute devraient être achevés au courant de l'été. Il faudra possiblement s'attendre à une reconfiguration du carrefour situé au nord de l'autoroute.

En 2021, nous soulignerons le 75e de la Municipalité. Nous avons la chance d'avoir encore quelques personnes nées ici qui peuvent nous en dire long sur les débuts de notre belle Municipalité et nous tenterons de souligner cet anniversaire simplement, mais de façon fort agréable.

En terminant, je vous souhaite à tous un bon début d'année. Une année qui sera, nous le souhaitons tous, meilleure que 2020 et qui sera certes marquée par des élections municipales. Je vous souhaite une année remplie de douceur surtout plein de santé.

Conseil municipal

Monique Monette Laroche
Mairesse
mairie@sadl.qc.ca

Jean Sébastien Vaillancourt
Conseiller du district #1
jsv.sadl@gmail.com

Serge Grégoire
Conseiller du district #2
serge.gregoire99@gmail.com

Luce Lépine
Conseillère du district #3
llepine.sadl@hotmail.com

Normand Lamarche
Conseiller du district #4
nlamarche.sadl@gmail.com

Catherine Hamé-Mulcair
Conseillère du district #5
catherinehamemulcair@gmail.com

Sylvain Harvey
Conseiller du district #6
sylvainharveysadl@gmail.com

Répartition

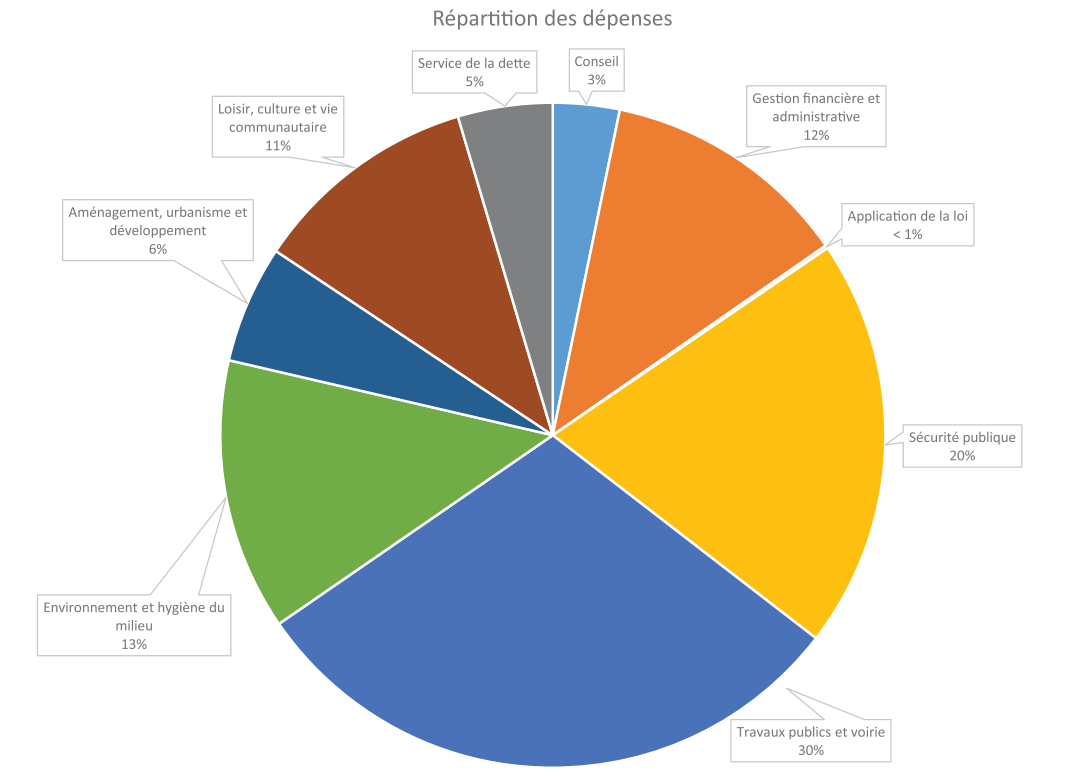

Répartition par service

	2021	
Conseil	224 576 $	3 %
Gestion financière et administrative	839 516 $	12 %
Application de la loi	10 000 $	0 %
Sécurité publique	1 385 659 $	20 %
Travaux publics et voirie	2 077 277 $	30 %
Environnement et hygiène du milieu	917 333 $	13 %
Aménagement, urbanisme et développement	396 972 $	6 %
Loisir, culture et vie communautaire	766 752 $	11 %
Service de la dette	319 450 $	5 %
Affectation au fonds environnemental	4 000 $	0 %
	6 941 535 $	

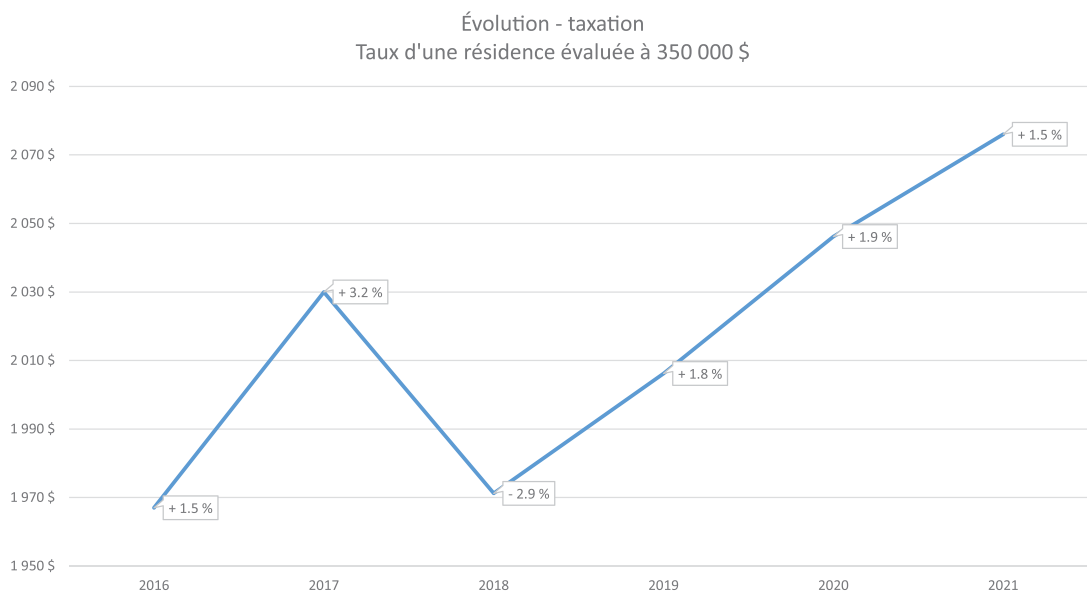

2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 967 $	2 030 $	1 971 $	2 006 $	2 046 $	2 076 $
+ 1.5 %	+ 3.2 %	- 2.9 %	+ 1.8 %	+ 1.9 %	+ 1.5 %

MUNICIPALITÉ DE

Sainte-Anne-des-Lacs

Revenus

REVENUS	2021	2020	Différence	%
Taxes foncières générales	3 871 950 $	3 405 150 $	466 800 $	14 %
Complexe sportif MRC des Pays d'en Haut	66 815 $	47 794 $	19 021 $	40 %
Taxes foncières - emprunts	150 230 $	137 655 $	12 575 $	9 %
Taxes de secteurs	114 524 $	115 921 $	(1 397) $	-1 %
Sûreté du Québec	834 150 $	808 099 $	26 051 $	3 %
Taxe - fonds de roulement	- $	307 510 $	(307 510) $	-
Droits de mutation immobilière	600 000 $	425 000 $	175 000 $	41 %
Gestion des matières résiduelles - résidentiel	589 722 $	569 670 $	20 052 $	4 %
Gestion des matières résiduelles - commercial	35 600 $	20 145 $	15 455 $	-
Autres revenus	678 544 $	496 624 $	181 920 $	37 %
Total	**6 941 535 $**	**6 333 568 $**	**607 967 $**	**10 %**

Dépenses

DÉPENSES	2021	2020	Différence	%
Conseil municipal	224 576 $	256 107 $	(31 531) $	-12 %
Application de la loi	10 000 $	10 000 $	- $	0 %
Gestion financière et administrative	839 516 $	718 170 $	121 346 $	17 %
Sûreté du Québec	834 280 $	808 104 $	26 176 $	3 %
Services incendie	537 629 $	417 901 $	119 728 $	29 %
Sécurité civile	5 750 $	7 500 $	(1 750) $	-23 %
Contrôle des animaux	8 000 $	10 000 $	(2 000) $	-20 %
Travaux publics	968 621 $	697 035 $	271 586 $	39 %
Déneigement	1 036 413 $	769 337 $	267 076 $	35 %
Éclairage public	17 500 $	17 000 $	500 $	3 %
Signalisation	34 000 $	19 500 $	14 500 $	74 %
Transport collectif	20 743 $	32 207 $	(11 464) $	-36 %
Matières résiduelles	628 496 $	592 275 $	36 221 $	6 %
Environnement	288 837 $	268 489 $	20 348 $	8 %
Aménagement & urbanisme	396 972 $	332 733 $	64 239 $	19 %
Terrains de jeux, patinoire et salles communautaires	102 586 $	64 774 $	37 812 $	58 %
Camp de jour	106 220 $	108 298 $	(2 078) $	-2 %
Complexe sportif, programmation et événements	408 381 $	311 679 $	96 702 $	31 %
Bibliothèque	124 423 $	108 631 $	15 792 $	15 %
Culture	25 142 $	25 516 $	(374) $	-1 %
Service de la dette	319 450 $	290 039 $	29 411 $	10 %
Immobilisations	- $	160 863 $	(160 863) $	-100 %
Affectation au fonds environnemental	4 000 $	- $	4 000 $	0 %
Affectation au fonds de roulement	- $	307 410 $	(307 410) $	0 %
Total	**6 941 535 $**	**6 333 568 $**	**607 967 $**	**10 %**

IMMOBILISATIONS

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

AMÉLIORATION INFRA. / SERV. AUX CITOYENS	2021	2022	2023	Fin.
Barrière / Cloture pour installations	7 900 $			1
Broyeur à branches	9 600 $			1
Caméra thermique	5 500 $			1
Drone	6 000 $			1
Équipements de combat forestier	15 000 $			1
Génératrice centre comm.	69 900 $			3 & 4
Lampadaires	3 000 $			1
Modules de jeux de parc	20 000 $			2
Plaque vibrante	10 000 $			1
Radios portatifs	5 000 $			1
Remorque a asphlate	60 000 $			1
Sèchoir pour équipements	15 000 $			1
Station de lavage d'embarcation	12 000 $			1
Tablettes véhiculaires	7 500 $			1
Bateau de sauvetage		4 000 $		1
Faucheuse		14 000 $		1
Lampadaires		7 500 $		1
Modules de jeux de parc		20 000 $		1
Pump track		100 000 $		3
Réservoir incendie		95 000 $		3
Tablettes véhiculaires		7 000 $		1
Barrière / Cloture pour installations		45 000 $		1
Réaménagement de l'Hôtel de ville			500 000 $	3
Réservoir incendie			95 000 $	3
	246 400 $	**292 500 $**	**595 000 $**	
RÉF. À UNE ACTION ISSUE D'UN PLAN / ENTENTE / RÈGL.	**2021**	**2022**	**2023**	**Fin.**
Acquisition d'œuvre d'arts	1 000 $			1
Étude - réfection exutoire du lac Ouimet	25 000 $			1
Mâts extérieurs pour drapeau	10 000 $			1
Terrain de tennis	80 000 $			3
Stationnement municipal (parc)		80 000 $		3
	116 000 $	**80 000 $**	**- $**	
RÉFECTION / MISE AUX NORMES	**2021**	**2022**	**2023**	**Fin.**
Programme fonctionnel et technique (batiments)	25 000 $			1
Études caractérisation terrains contaminés, phase II	30 000 $			1
Tuyaux incendie	7 000 $			1
Échelle de 35'	3 500 $			1
Révision quinquennale / régl. Urbanisme	50 000 $			1
Nouvelle bibliothèque		2 102 251 $		3
Travaux aux lacs Suzanne et Colette		60 000 $		3
Exutoire lac Ouimet		350 000 $		3
Installation septique au Parc Henri-Piette		150 000 $		3
Infrastructures routières	1 500 000 $	1 500 000 $	1 500 000 $	3
	1 615 500 $	**4 162 251 $**	**1 500 000 $**	
REMPLACEMENT / BRIS / DÉSUÉTUDE	**2021**	**2022**	**2023**	**Fin.**
Informatique et bureautique	8 000 $	10 000 $	10 000 $	1
Tables à pique-nique	8 000 $			2
Bancs de parc	10 000 $			2
Panneaux entrées de ville et parcs	20 000 $	20 000 $		1
Tuyaux incendie	4 500 $	4 500 $	4 500 $	1
Véhicule de fonction	50 000 $			1
Tenue de combat intégrale	10 000 $	18 000 $	18 000 $	1
Camionnettes avec flèche	120 000 $		120 000 $	1
Éclairage dans les parcs		15 000 $		1
Appareils respiratoires		4 000 $	4 400 $	1
Site de sable & sel		150 000 $		3
Scie à chaîne		750 $		1
	230 500 $	**222 250 $**	**156 900 $**	
TOTAL	**2 208 400 $**	**4 757 001 $**	**2 251 900 $**	

Financement: 1: Fonds de roulement / 2: Fonds de parc / 3: Emprunt / 4: Subvention

Admnistration

Taxes municipales 2021

Dates des versements

1er versement : **25 février 2021**

2e versement : **3 juin 2021**

3e versement : **7 octobre 2021**

Modes de paiement

Internet, Interac, chèque ou argent comptant.

***Nous vous invitons à privilégier le paiement électronique puisqu'il vous permet d'effectuer vos paiements en tout temps ainsi que d'éviter les files d'attente.

Internet

Pour faire votre paiement par Internet, il vous faut inscrire votre numéro de matricule ; soit les 10 chiffres situés en haut à droite de votre compte de taxes, sans les traits d'union, et compléter la case avec des zéros. Pensez à inscrire chacun de vos paiements en concordance avec les matricules auxquels ils sont associés.

Interac ou argent comptant

Pour effectuer un paiement d'une de ces façons, vous devez vous présenter, durant les heures d'ouverture, au comptoir de l'hôtel de ville.

Chèque

Lors d'un paiement par chèque, vous pouvez soit vous présenter au comptoir de l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture ou déposer vos chèques dans la fente de la porte principale de l'hôtel de ville.

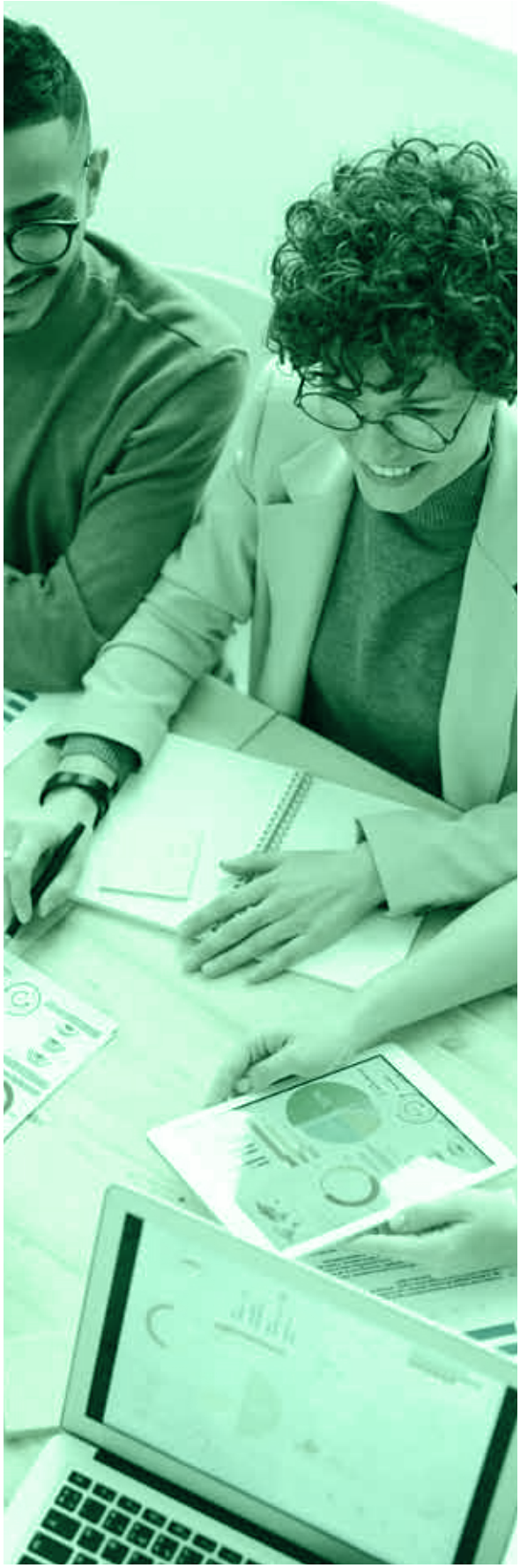

Travaux publics et voirie

Déneigement et collecte de matières résiduelles

Si vos bacs ne sont pas bien positionnés, ils pourraient malencontreusement être renversés et/ou brisés par nos entrepreneurs en déneigement. Nous vous suggérons donc de les placer, dans votre entrée, à un minimum de 0,9 mètre (3 pi), mais à un maximum de 1,5 m (4,5 pieds) des limites de votre terrain. Les poignées et les roues de vos bacs doivent être orientées vers votre résidence.

Également, puisque la gestion des matières résiduelles est, depuis août 2020, la responsabilité de la MRC des Pays-d'en-Haut, il vous faut désormais communiquer avec eux pour tout ce qui concerne les matières résiduelles.

Exemples de situations pour lesquelles il vous faut communiquer avec la MRC des Pays-d'en-Haut :

- Vous avez un ou des bacs de brisés;
- Vous êtes de nouveaux résidents et vous désirez recevoir votre trio de bac;
- Vous réalisez, suite à la collecte, que votre bac n'a pas été vidé;
- Vous avez des questions sur les collectes, etc.

Coordonnées de la MRC des Pays-d'en-Haut :

Ligne info-collecte : 1 855 PDH-RECY ou 450 229-8052
Courriel : infocollecte@mrcpdh.org

Déneigement et stationnement

Nous désirons vous rappeler que le stationnement sur les chemins publics est interdit sur tout le territoire et en tout temps. Ce règlement est d'autant plus important et applicable durant la saison hivernale. Votre collaboration est primordiale au travail de nos entrepreneurs en déneigement.

*****Des constats d'infraction seront émis en cas de non-respect de la règlementation.**

Déneigement et dommages de biens privés

La date limite pour toute demande de réparation suite à un bris subi lors des opérations de déneigement est le **15 mai** de chaque année. Aucune demande reçue après cette date ne sera prise en considération.

Entretien de ponceau

Nous désirons vous rappeler que puisque le ponceau de votre entrée charretière vous appartient, l'entretien de celui-ci découle de votre responsabilité. Nous vous recommandons donc de procéder au nettoyage de celui-ci au printemps ainsi qu'à l'automne pour assurer un meilleur écoulement des eaux.

IMPORTANT; prendre note qu'un permis de déblai, remblai et dynamitage est nécessaire pour effectuer le remplacemet de votre ponceau. Suite à la réception de votre demande, nous procéderons, avec l'aide d'une firme d'ingénierie, au calcul du diamètre nécessaire selon votre emplacement. Une propriété au sommet d'un chemin n'aura pas besoin de la même grosseur de ponceau qu'une propriété située au bas d'un chemin. En nous assurant que chaque ponceau est remplacé de façon règlementaire, nous nous assurons collectivement d'éviter toutes situations problématiques.

Programmation hivernale

Venez bouger au parc Henri-Piette

On patine ?

Les patinoires seront ouvertes :

- Du lundi au dimanche de 10 h à 19 h 30.

Merci de bien vouloir respecter l'horaire.

On bouge ?

Le parc est aménagé d'un sentier vous permettant l'accès au parc ainsi qu'aux patinoires. De plus, des jeux de pratique libre sont mis à votre disposition dans le coffre à jouer.

On glisse ?

Encore cet hiver il y a une glissade d'aménagée en face de la bibliothèque. Des tapis de glisse sont mis à votre disposition pour usage sur place uniquement.

Nouveau !

Une mini-glissade pour les tout-petits (18 mois - 5 ans) sera aménagée dans le parc Henri-Piette près du sentier.

Merci de toujours remettre les équipements à leur place afin que tous puissent en profiter.

Plateaux d'activités

Nous vous invitons à porter une attention particulière aux différents affichages qui seront sur place. Ceux-ci vous informeront du nombre maximum de citoyens pour chaque plateau.

Respectez les règles de distanciation physique.

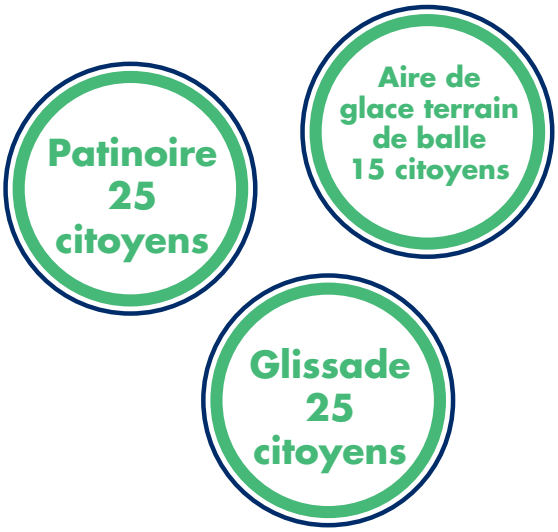

Pour s'amuser ensemble, dans le respect des mesures de la Santé publique, nous vous suggérons d'identifier votre bulle familiale à l'aide d'items de la même couleur (tuques, foulards, etc.).

IMPORTANT; veuillez noter que les mesures imposées par la Santé publique devront être respectées en tout temps ou nous serons dans l'obligation de reconsidérer la tenue des activités.

Héritage Plein Air du Nord

Chers utilisateurs,

Vous êtes nombreux à profiter des sentiers et cela nous fait grandement plaisir!

Cependant, pour maintenir l'harmonie entre tous, nous vous demandons de :

1. Respectez les autres utilisateurs;
2. Tenir votre chien en laisse;
3. Réservez les pistes de ski aux skieurs;
4. Consultez notre page Facebook www.facebook.com/foretheritage/ pour vérifier si le réseau est fermé et le cas échéant, respectez cette décision;
5. Si la neige s'enfonce, portez des raquettes;
6. Soyez courtois envers tous.

Merci aux bénévoles qui entretiennent les sentiers ainsi qu'aux propriétaires qui nous permettent de circuler sur leur terrain.

Bon hiver à tous !

Maison de la famille des Pays-d'en-Haut

Pour les familles ayant besoin de quelconque soutien, nous vous invitons à visiter les différentes plateformes de la Maison de la famille. Ils offrent plusieurs activités virtuelles

Pour toute information, veuillez communiquer avec :

La Maison de la famille
Téléphone : 450 229-3354
Site Internet : www.maisondelafamille.com
Adresse physique : 480, rue des Capucines, Sainte-Adèle
Facebook : www.facebook.com/maisondelafamillepdh

Comité 0-5 ans des Pays-d'en-Haut

VISITE VIP POUR LES PARENTS

- **Vous êtes une famille nouvellement arrivée dans la région ?**
- **Vous avez un nouveau bébé à la maison ?**

Vous avez répondu oui à l'une de ces deux questions, la Visite VIP est pour vous !

La Visite VIP est une manière conviviale de recevoir de l'information sur les services et les activités disponibles pour vous et vos enfants.

- Gratuite, cette visite d'environ une heure se déroule dans le confort de votre foyer;
- Un panier cadeau vous sera gracieusement remis !

Pour vous inscrire au bulletin Info-Famille, visiter le lien plus bas :

eepurl.com/c6XhTr

Pour toute information, veuillez communiquer avec :

Le Comité 0-5 ans des Pays-d'en-Haut
Téléphone : 450 275-9894
Site Internet : visitesvip.pdh@gmail.com

Camp de jour été 2021

Viens travailler avec nous cet été !

Le camp de jour Magicoparc

Appel aux animateurs :

Tu rêves de devenir animateur de camp de jour ? De faire partie d'une équipe dynamique ? Notre camp de jour Magicoparc t'offre la possibilité de :

- Apprendre dans un milieu stimulant;
- Développer tes compétences;
- Relever de nouveaux défis.

7 postes d'animateurs de disponibles

À toi le chef animateur en devenir :

Tu es enthousiaste à l'idée d'animer un camp de jour, mais tu désires avoir plus de responsabilités ?

- Motiver les troupes;
- Préparer des thématiques;
- Encadrer une équipe d'animateurs.

Tu te sens interpellé ? Ce poste est fait pour toi !

1 poste de chef animateur de disponible

À toi le coordonnateur en devenir :

Tu as quelques années d'expérience comme animateur et/ou chef de camp et tu désires développer tes compétences de gestionnaire ?

- Gestion du camp de jour;
- Entrevues et gestion du personnel;
- Gestion des groupes, horaires et programmations.

Le poste de coordonnateur dans notre camp de jour est parfait pour toi ! Ce poste te permettra d'acquérir des connaissances et des habiletés qui t'aideront assurément dans ton parcours professionnel.

1 poste de coordonnateur de disponible.

À toi le technicien en éducation spécialisée (TES) en devenir :

Ta passion c'est l'intervention vers une intégration réussie ?

- Créer des plans d'intervention avec et pour les enfants;
- Encadrer les accompagnateurs;
- Effectuer des suivis auprès des parents.

On veut te rencontrer !

1 poste de technicien en éducation spécialisée de disponible.

À toi l'accompagnateur :

Tu veux mettre à profit ton sens de l'entraide et faire vivre un bel été à des enfants aux besoins particuliers ? Tu désires :

- Accompagner des enfants à besoins particuliers;
- Travailler en équipe avec le technicien en éducation spécialisée (TES);
- Favoriser l'intégration des enfants aux diverses programmations.

Ce poste est fait pour toi !

2 postes d'accompagnateurs de disponibles.

Envoie ton curriculum vitae à :
loisirs@sadl.qc.ca

La formation DAFA est un critère d'embauche, inscris-toi !

Entraide Bénévole des Pays-d'en-Haut

Visites amicales et appels bon matin

Qu'est-ce qu'une visite d'amitié?

C'est une relation de partage basée sur l'acceptation des différences et la confiance. Une simple visite comme vous feriez à un voisin ou à un ami, mais à une personne isolée. Il s'agit de lui tenir compagnie, prendre un café, marcher à l'extérieur. La fréquence des visites est d'environ une fois par semaine.

Appels bon matin

Un appel régulier est adressé à toute personne qui en manifeste le besoin pour briser sa solitude, prendre de ses nouvelles, lui rappeler sa médication et/ou s'assurer qu'elle va bien. Ainsi si un problème survient, le personnel de l'Entraide Bénévole des Pays-d'en-Haut pourra prévenir soit la famille immédiate, le voisinage, le CISSS ou les policiers.

Fonctionnement

La personne peut faire une demande directement à l'Entraide Bénévole des Pays-d'en-Haut ou être référée par sa famille. Par la suite, l'organisme entrera en contact avec elle afin de la jumeler avec un(e) bénévole disponible pour des visites ou des appels. Un suivi régulier assure le bon fonctionnement du service.

Pour plus de renseignements :

L'Entraide Bénévole des Pays-d'en-Haut
Téléphone : 450 229-9020
Sans frais: 1 855 226-5626
Site Internet :
www.entraidebenevolepdh.com/entraide_benevole_des_pdh_011.htm
Adresse physique : 1013 rue Valiquette, Sainte-Adèle

L'Inter des Laurentides

L'Inter des Laurentides est là pour vous conduire en toute sécurité.

Bien que certaines municipalités soient en zone orange ou rouge, l'Inter continue de les desservir selon l'horaire régulier.

RAPPEL AUX USAGERS : Le port du masque est obligatoire, et ce, pour **toute** la durée du trajet.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

L'Inter des Laurentides
Téléphone : 1 877 604-3377
Site Internet : www.linter.ca

L'ABVLACS en action !

L'eau..... Un patrimoine collectif à protéger !

Vous vous souciez de l'impact qu'ont vos gestes sur les sols, la végétation, les cours d'eau et les lacs ? Vous croyez que la gestion de l'eau, c'est l'affaire de tous ?

Devenez membre d'ABVLacs.

ABVLacs pose des gestes importants tels que l'organisation du programme RSVL (réseau de surveillance volontaire des lacs) du gouvernement du Québec, l'animation d'activités éducatives auprès des jeunes dans les camps de vacances, l'inventaire des plantes aquatiques indigènes, etc.

Pour plus de renseignements :

Courriel : info@abvlacs.org
Site Internet : abvlacs.org/

Bibliothèque

Suite aux dernières annonces gouvernementales, la bibliothèque est fermée au public. **Le prêt sans contact est toutefois offert** avec la même formule qu'au printemps.

Prêt sans contact

Vous pouvez réserver des documents :

- Par téléphone au 450 224-2675 poste 300;
- Par courriel à biblio@sadl.qc.ca;
- Ou en ligne par votre dossier d'abonné au www.mabiblioamoi.ca/fr. N'oubliez pas de sélectionner la bibliothèque de Sainte-Anne-des-Lacs.

Dès que votre commande sera prête, nous communiquerons avec vous. Il vous sera alors possible de venir récupérer vos documents à la bibliothèque. Cependant, nous vous demandons d'entrer seul. Les heures d'ouverture demeurent les mêmes.

Merci de ne pas vous présenter à la bibliothèque avant d' avoir reçu notre appel !

Service de retour

Le retour des livres se fait via la chute à livres afin de respecter la quarantaine de 24 h.

Prêts numériques

Nous vous rappelons que vous avez toujours accès à toutes les ressources numériques offertes par la bibliothèque : livres en français et en anglais, revues, heures du conte, etc. Une nouvelle ressource numérique a récemment été ajoutée : QuoiLire.ca. Elle vous permet d'une part d'avoir accès à des listes thématiques et d'autre part de demander à des spécialistes de bibliothèques de vous faire des suggestions de lecture.

Dons de livres

Veuillez noter que nous n'acceptons actuellement aucun don de livres.

Aînés engagés. vieillir vivant !

Ateliers inspirés du programme Antidote VIT

Rencontres virtuelles POUR AÎNÉS

- Une fois par semaine;
- Jusqu'à 15 rencontres;
- GRATUIT.

En ligne via la plateforme Zoom (soutien au branchement disponible).

Pour vous inscrire, contactez :

Sophie La Beaume
Téléphone : 819 430-3262
Courriel : sophie@fadoqlaurentides.org

Johanne Robitaille
Téléphone : 514 503-8058
Courriel : johanne@fadoqlaurentides.org
Sans frais : 1 877 429-5858 poste 443

Urbanisme

Le pouvoir d'inspection

En procédant à des inspections, plus particulièrement dans les cas de nuisances ou de chicanes de voisinage, certains citoyens se sont interrogés quant au pouvoir d'inspection du fonctionnaire désigné, plus familièrement appelé « l'inspecteur ». Qu'en est-il de ce pouvoir ? Est-ce une intrusion dans la vie privée des gens ?

Les Lois du Québec accordent certains pouvoirs aux municipalités en matière de réglementation. Ces pouvoirs peuvent parfois affecter différentes facettes de la vie des citoyens. Toutefois, les principaux buts visés sont :

1. D'assurer l'harmonie des relations entre les citoyens (règlement concernant les nuisances, règlement de zonage, etc.);
2. D'assurer la sécurité des citoyens (règlement de construction, règlement concernant la sécurité des piscines, etc.).

L'application de ces règlements peut cependant entraîner une impression d'intrusion puisque pour constater s'il y a infraction à la réglementation municipale, « l'inspecteur » est autorisé à entrer sur une propriété privée. Les « inspecteurs » désignés par les membres du conseil municipal sont autorisés à pénétrer sur une propriété privée, et ce, peu importe la nature de l'immeuble (terrain vague, bâtiment résidentiel, bâtiment commercial, etc.). Qu'il s'agisse d'un examen de routine ou du suivi d'une plainte, il est attendu de « l'inspecteur » de constater et signifier toute infraction.

Également, nous désirons préciser que les « inspecteurs » sont tenus de respecter la confidentialité des informations qu'ils recueillent. Leurs rapports d'inspection demeureront confidentiels sauf en cas de procédure juridique.

N.B. Les rapports d'inspection des « inspecteurs » ainsi que l'ensemble des documents présents dans un dossier de propriété sont protégés par la *Loi sur l'accès à l'information*.

À Sainte-Anne-des-Lacs, vos inspecteurs sont facilement reconnaissables. Ils sont munis d'une carte d'identification et portent des vêtements arborant le logo de la Municipalité. Ainsi, si un inspecteur vous indique qu'il doit procéder à une inspection, nous vous invitons à collaborer. Par contre, s'il s'avère que le moment est mal choisi pour vous, vous aurez bien évidemment la possibilité de proposer un autre moment plus opportun.

N.B. Le moment proposé doit être dans un délai raisonnable.

Pour en apprendre plus sur les pouvoirs en matière d'inspection, il vous est possible de vous référer au *Code municipal du Québec (Art. 492)*.

MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Anne-des-Lacs